



GDS
Aude

COMMUNIQUE FCO DU 18 MARS 2016

Suite à un foyer FCO en Ariège, et à la nécessité de faciliter les mouvements sur la chaîne pyrénéenne, **l'ensemble de la chaîne pyrénéenne est passée en zone réglementée. Ariège, PO, et l'Aude dans son intégralité sont donc en zone réglementée.**

Pour information, les négociations autour du passage des 3 départements en zone réglementée étaient bloquées: la FRGDS Midi Pyrénées avait voté contre le passage en zone réglementée de leurs départements.

Les animaux transhumants n'ont donc plus l'obligation d'être vaccinés avant la montée en estive.

Néanmoins, nous ferons tout notre possible avec les services vétérinaires pour que les éleveurs devant vacciner leurs broutards dans l'urgence puissent bénéficier des doses au plus vite.

